



Aux membres du Conseil général  
1329 Bretonnières

Municipalité de Bretonnières

Bretonnières, le 9 mai 2022

## Préavis municipal no 2/2022 pour le conseil du 15 juin 2022 Comptes 2021

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### I - Préambule

Les comptes pour l'année 2021, révisés par la fiduciaire Fiprom à Lausanne, ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits,	
les charges s'élèvent à	fr 1'191'951.67
les produits s'élèvent à	fr. 1'117'547.16
ce qui laisse apparaître un excédent de charges (déficit) de	fr. 74'404.51

### II. Quelques remarques particulières

#### Comptes de fonctionnement

##### Chapitre 1 – administration générale

Dans le C. 102.300 – rémunération des municipaux, comprenant la rémunération de base ainsi que les nombreuses heures exécutées par les municipaux.

Dans le C. 11.3181, nous relevons près de fr. 1'000.- de frais d'envois en recommandés relatifs aux oppositions suite à la mise à l'enquête de l'antenne 5G.

Dans le C. 11.3185, outre les traditionnels honoraires budgetés pour la fiduciaire, Ofisa et autres, nous avons réglé des honoraires de DTP et du Notaire Tanner pour fr. 2'900.- en relation avec la constitution d'une servitude de passage à pieds et tous véhicules sur le Chemin de la Reine Berthe, propriété de J.Luc Conod. Nous avons également reçu des factures de DTP pour la mise en place du guichet cartographique sur internet et intégration des données du cadastre souterrain (fr. 2'700.-) ainsi que fr. 900.- pour de l'assistance technique dans différents dossiers.

##### Chapitre 21 – impôts

Notons des défalcons (21.330 -perte sur débiteurs impôts après procédure de poursuites) pour fr. 4'594.04, largement compensées par les impôts récupérés (21.409) pour fr. 18'094.89. Les impôts sur le revenu des personnes physiques sont légèrement inférieurs au budget mais supérieurs de près de fr. 50'000.- à ceux de 2020. En revanche, nette diminution des impôts sur la fortune des personnes physiques, contrebalancé par une nette augmentation de ceux des personnes morales. Quelques droits de mutation et impôts sur les gains immobiliers encaissés suite à divers transferts de propriété. Dans sa globalité, le dicastère 21 « impôts » laisse apparaître une augmentation des revenus, tant en regard du budget que des comptes 2020.

##### Chapitre 22 - Service financier

Malgré une augmentation de la dette, nous avons stabilisé le coût des intérêts grâce à un emprunt à taux négatif (22.322).

## Préavis 2/2022 – comptes 2021

Au niveau de la péréquation 2020 (décompte final reçu en août 2021), nous avons reçu un retour de fr. 8'367.- (22.452.5). Notre commune reste toujours bénéficiaire du système péréquatif vaudois.

### Chapitre 23 – amortissement et réserves non-ventilés

Dans le C. 23.330 figure l'amortissement de l'achat de la parcelle 243 aux CFF (fr. 35'000.-), ainsi que tous les honoraires et frais y relatifs (notaire, bureau technique et autres) s'élevant à fr. 17'515.45. Comme mentionné dans le préavis 3/2018, cet investissement a été payé par nos liquidités courantes et est entièrement amorti dans la même année, raison pour laquelle il ne figure pas au bilan. Relevons un rendement annuel de fr. 1'800.- pour la location de la place de stockage du sable et des graviers à Holcim (2021 sera encaissé sur l'année 2022).

### Chapitre 31 – terrain

31.314 – achat de matériel pour marquage des places de parc dans le village pour fr. 800.- ; entretien (tonte, fauchage) de divers terrains communaux (autour du congélateur, autour du réservoir et de la source des Combes) pour fr. 1'430.- ; achat d'une troisième « poubelle à chiens » ainsi qu'une réserve de sachets pour fr. 380.- ; achat de bois (planches de douglas) et visserie pour réfection de quelques bancs pour fr. 830.-- . L'exploitation de la Gravière n'a pas encore pu reprendre comme nous l'avions espéré, d'où un manque de revenu sur les C. 31.435.1.

### Chapitre 32 – forêts

Déficit de fr. 4'000.- pour garder nos forêts saines.

### Chapitre 35 – Bâtiments communaux

Bâtiments communaux : 350.301 - heures des municipaux du dicastère « bâtiments » en augmentation – nombreux problèmes à régler au collège avec commission de salubrité et locataires ainsi qu'à l'auberge avec le changement de gérante au 1<sup>er</sup> juin 2021. Tout l'administratif du refuge (location, contrôle de l'état après chaque location) est également comptabilisé dans ce poste.

Auberge communale : C. 351.312 - nous avons été contraints de remplir la citerne de mazout afin que la nouvelle tenancière puisse commencer son activité au 1<sup>er</sup> juin 2022. En principe, cette charge incombe au tenancier sortant, mais au vu de la situation compliquée par le Covid et son départ après plusieurs mois de fermeture forcée, il a été décidé que la commune prenait exceptionnellement cette charge sur elle.

351.314 – les travaux prévus (place pour containers + réfection du mur en pierres sèches) ont été réalisés avec quelques modifications et leur coût a été largement inférieur (fr. 5'600.--). Au changement de locataire, il a fallu faire réparer quelques appareils (combisteamer, sonde du frigo, armoires frigorifiques, ventilation) ainsi remettre en état les WC et déboucher les plonges, le tout pour env. fr. 4'000.--.

351.423 – avec la situation sanitaire liée au Covid-19, sur 2021 l'auberge a été fermée sur ordre du Conseil fédéral du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mai, raison pour laquelle le revenu locatif est largement inférieur aux prévisions (abandon des loyers).

351.436 - remboursement par la Vaudoise assurances d'une facture AGV de 2020 pour pilier du portail de l'auberge endommagé par mégarde.

Collège : l'appartement du rez inférieur, sujet à d'importants problèmes d'humidité, est vacant depuis 1<sup>er</sup> novembre 2020. La source de ces infiltrations d'eau a été détectée et le cas annoncé à l'assurance. L'affaire suit son cours.

Des peintures ont été refaites pour fr. 5'000.-. Plusieurs stores ont dû être remplacés (fr. 1'500.--), le monnayeur de la buanderie a été révisé (fr. 490.-) et divers petits entretiens courants dans les appartements.

### Congélateur, M. de Commune, église, local du feu : rès

#### Refuge :

357.314 – nous avons « enfin » reçu la facture pour les travaux d'adaptation de l'installation électrique 12V du refuge, effectués en 2017 par l'entreprise Sovitec, pour fr. 2'910.--.

## Préavis 2/2022 – comptes 2021

357.427 - les locations ont été stoppées tout le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 en lien avec la crise sanitaire, mais ce n'est pas la « haute » saison pour les locations, d'où une moindre incidence dans les revenus (357.427)

Grande Salle : 354.314 – réparation des deux chasses d'eau, d'où ce léger dépassement.

### Chapitre 42 - urbanisme

42.331 - comme prévu, nous avons amorti le parking « pré du cimetière » de fr. 13'000.- pour la 1<sup>ère</sup> fois.

42.4272 : par contre, les locations des places de parc n'ont été facturées que dès le 1<sup>er</sup> novembre, une fois que tout était mis en place (goudronnage, marquage, panneau signalétique), d'où un montant inférieur aux prévisions.

### Chapitre 43 - routes

Eparage des chemins communaux (fr. 5'200.-) et fauchage des bords de routes et chemins vers la gare (2'300.-). Réfection du Chemin de la Reine Berthe à son extrémité « sud » pour fr. 3'240.--.

A réception des décomptes finaux des travaux du séparatif, nous avons pu recalculer au plus juste la part d'amortissement par dicastère. Celle des routes a été portée à fr. 39'800.— (au lieu de fr. 34'800.--). Nous précisons que les travaux routiers font partie des dépenses thématiques de la péréquation (retour sur le C. 22.452.2).

### Chapitre 45 – déchetterie

La taxe forfaitaire 2021 a été fixée à fr. 57.- par habitant. Des sacs taxés ont été distribués aux parents de jeunes enfants pour env. fr. 465.— et 10 enfants sont exonérés de la taxe (- 3 ans), selon règlement.

Dans l'option d'un concept global de gestion des déchets, dès le 1<sup>er</sup> mai 2021, c'est l'entreprise Henry transport SA qui est en charge du transport de toutes nos bennes. De plus, elle fournit et gère le personnel de surveillance, ce qui facilite les éventuels remplacements. Elle a également mis en place de nouveaux panneaux signalétiques (45.311 – fr. 485.--). Des frais de déplacement (45.306) lui sont désormais payés (fr. 30.- par déplacement pour les 2 communes).

Afin de respecter la loi sur les déchets compostables (art. 12 al. 2 RLGD), le compost ne doit plus être déposé à même le sol et doit être évacué dans une compostière. Afin de répondre à cette nouvelle exigence, il a fallu poser un enrobé afin de pouvoir y créer la zone à compost, d'entente avec la commune de Premier. Le coût de ces travaux, fr. 8'000.- par commune, n'était pas prévu au budget, mais ont dû être entrepris dans l'urgence. La gestion et la valorisation des déchets est un véritable casse-tête et il faudra un recul de quelques années pour avoir un point de comparaison. La provision « déchets » a été dissoute (fr. 3'647.13), afin de couvrir partiellement le « déficit » du dicastère.

### Chapitre 46 - épuration

46.331 - A réception des décomptes finaux des travaux du séparatif, nous avons pu recalculer au plus juste la part d'amortissement par dicastère. Celle de l'épuration a été portée à fr. 14'000.- (au lieu de fr. 12'500.--).

46.352 - Comme prévu, notre participation pour la STEP de Croy a diminué grâce, d'une part à notre taux de séparatif qui a augmenté, ainsi que d'autre part, à une diminution des charges de l'AIVN.

46.481 – la provision « épuration » a été dissoute (fr. 2'610.75) afin de couvrir partiellement le « déficit » du dicastère.

### Chapitre 50 – écoles

Au 31 décembre, nous avons 43 enfants scolarisés à l'AsCoVaBaNo, d'où une augmentation des coûts à notre charge.

### Chapitre 72 – sécurité sociale

Comme prévu, le décompte final 2020 de la cohésion sociale (anc. facture sociale) est en notre faveur, un montant de fr. 16'595.- a été remboursé sur le C. 72.451.

## Préavis 2/2022 – comptes 2021

Pour l'AJOVAL, les acomptes sont plus élevés que prévus, mais le décompte final en notre faveur figure dans le C. 72.452 (fr. 6'341.25). Dans ce même compte, un montant de fr. 5'141.40 a été remboursé avec la mention « fonds Covid Ajoval ». Au final, le budget de fr. 35'000.- est tenu.

Pour l'UAPE, le nombre d'heures utilisées a été moindre que budgeté. (72.352.1).

### Chapitre 81 - eau

81.301 – M. César Boulaz est désormais responsable du dicastère de l'eau potable. De nombreuses heures ont été nécessaires pour rechercher pourquoi il n'y a plus d'eau qui arrive à la station de pompage (tant pour des recherches administratives que pour des sondages sur le terrain), raison du dépassement.

81.312 – lié au problème de notre source « qui ne donne plus », nous avons dû acheter beaucoup d'eau potable à la source Mercier.

81.314 – une importante fuite dans le bois de Forel (pour approvisionnement maison Jacquemard) a dû être réparée pour fr. 5'900.--, raison principale du dépassement.

81.318 – la maison Connect, qui est responsable de l'auto-contrôle de notre réseau d'eau potable pour la première année, a dû mettre à jour toutes les données existantes, ce qui a engendré un surcoût.

81.331 - A réception des décomptes finaux des travaux du séparatif, nous avons pu recalculer au plus juste la part d'amortissement par dicastère. Celle de l'eau potable est baissée à fr. 6'000.- (au lieu de fr. 12'500.--).

81.481 – le fond «eau» a été diminué de fr. 10'405.70 afin de faire balancer les charges et revenus du dicastère.

### ***Au bilan :***

C. 9102.1 – C. courant. Raiffeisen : ce compte a été annulé et son solde transféré sur le C. épargne 9120.03 ;

C. 9123.02 – collègue : amortissement obligatoire de fr. 16'000.-- ;

C. 9141.03 – rue de la Gare : amortissement obligatoire de fr. 9'800.— ;

C. 9141.04 - 9141.05 – 9144.6 – travaux séparatifs rues Four – Puits, Coin et Battoir : le coût final des travaux n'est pas encore connu, il vous sera communiqué ultérieurement. En effet, la subvention ECA doit encore nous être versée (montant définitif non connu) et le tapis n'a pas pu être complètement posé (expertise technique en cours) suite à quelques problèmes d'infiltration Rue du Puits 8 et 10.

C. 9141.06 – aménagement places de parc cantine – 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> étapes : le coût final s'est élevé à fr. 148'002.55 et un 1<sup>er</sup> amortissement de fr. 13'000.- a été comptabilisé, comme prévu dans le préavis 2/2020.

C. 9143.05 – auberge : amortissement obligatoire de fr. 35'000.— ;

C. 9221 : au 31 décembre, nos engagements s'élèvent à fr. 2'151'600.— (pour rappel, notre plafond d'endettement est de fr. 2'800'000.--).

C. 9280.3 : le fonds « déchets » a été dissous ;

C. 9280.4 : le fonds « eau » a été réduit de fr. 10'405.70, le portant à fr. 4'594.30 ;

C. 9280.5 : le fonds « épuration » a été dissous ;

### ***III. Commentaires***

L'année 2021 boucle sur un résultat déficitaire de fr. 74'404.51, après comptabilisation des amortissements obligatoires (fr. 16'000.- s/ collègue C. 9123.1 / fr. 35'000.- s/ Auberge C. 9143.5 / fr. 9'800.- s/ rue Gare C. 9141.3, fr. 50'000.- s/ travaux 2020/2021 « séparatifs » C. 9141.04/9141.05 et 9144.6) ainsi que l'amortissement intégral de l'achat de la parcelle 243 aux CFF (y.c. tous frais liés).

# Préavis 2/2022 – comptes 2021

## IV. Rapport des municipaux et syndic sur l'année 2021

En 2021, la Municipalité s'est réunie à 42 reprises afin de traiter les dossiers courants et travailler sur des projets pour la commune. La nouvelle législature a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2021, sans changement de municipaux. Cependant, il y a eu une petite « rocade » dans l'attribution des dicastères.

En cette deuxième année de crise sanitaire Covid-19, les municipaux et Syndic ont représenté la commune à quelques assemblées intercommunales, mais quelques activités ont été reportées à des jours meilleurs ou purement et simplement annulées.

### Collomb P.-Daniel, syndic :

- Nombreux échanges et discussions pour remise de l'Auberge communale, en cours de bail, entre Mme Defente et Mme Gatti ;
- En collaboration avec la municipale responsable, Mme Isabelle Viatte, réception des travaux du séparatif ;
- Démarches administratives pour obtention du permis d'exploiter à la gravière, par Holcim pour l'extraction du gravier et par Cand-Landi pour le comblement ;
- Suivi archéologique avant la déforestation du site pour la gravière ;
- Nombreuses démarches administratives pour achat aux CFF de la forêt sur la parcelle 243 Le Sappelet ;
- Légalisation de la servitude du chemin de la Reine Berthe, autorisant le passage pour tous véhicules et piétons ;
- Enquête sur la « responsabilité » des entreprises pour infiltrations d'eau dans les bâtiments Froidevaux et Fuchs.
- Toujours à disposition afin de régler les petits et plus gros soucis de chaque citoyen.

### Viatte I :

- Suivi de fin de chantier du séparatif, avec quelques interventions lors de problèmes de fuites.
- Gestion d'un problème de pollution avec l'aide de l'entreprise Connect.
- Comme chaque année, séances Codir de l'AIMS jusqu'au 30 juin (Association intercommunale de la source Mercier) et de l'AIVN (Association intercommunale du Vallon du Nozon). Dès le 1<sup>er</sup> juillet, remise du dicastère des eaux potables à M. César Boulaz.
- Etant également représentante pour la commune à la Covano (association qui regroupe les communes du Vallon du Nozon), deux séances par année sont prévues afin de partager les diverses préoccupations de notre Vallon.
- L'année 2021 m'a occupée aussi aux diverses soirées d'assermentation des diverses associations dont je fais partie, soit comme membre du codir, soit comme membre de l'assemblée.
- Ayant aussi le dicastère de la police, j'ai commencé à travailler le nouveau règlement de police, qui devrait être soumis au conseil général lors d'une prochaine séance.

### Boulaz César

#### Eau potable :

- Station de chloration au réservoir comme annoncé, nous devons installer un traitement automatique.
- Plusieurs mois sans eau provenant de notre Source des Combes en 2021. Vu la configuration du terrain, l'accès pour des entreprises de détection aurait été impossible dans certaines zones sans entreprendre des gros travaux de défrichage et de géolocalisation ; cela aurait engendré des coûts importants. En conclusion, mise à part l'achat d'eau à l'AIMS et de nombreuses heures effectuées par nos soins (municipaux), nous avons pu limiter au maximum les coûts. Ce problème montre encore une fois que les infrastructures arrivent en bout de course. La réflexion suite au projet RNorm s'est accélérée ces derniers mois et est sur le point d'aboutir. Cela permettra d'avoir une vision à long terme sur notre réseau et de pouvoir réaliser des travaux.

Divers : barrières le long de voies CFF, les travaux ont été adjugés à l'entreprise Bauverd & Malherbe. Ils seront réalisés en 2022.

# Préavis 2/2022 – comptes 2021

## Jolliet Morgan

- Auberge : changement de tenancier ; à chaque changement, des frais sont nécessaires pour remettre le bâtiment « en ordre ».
- Collège :
  - A la demande de locataires et de la préfecture, création d'une commission de salubrité pour visites des appartements du collège et remise d'un rapport. Des travaux seront à entreprendre.
  - Mise en place d'un appareil répulsif d'eau par capillarité dans les murs.
  - Réfection totale de la peinture de l'appartement du rez inférieur à la suite du départ des anciens locataires. Immédiatement après ces travaux et même sans locataire, des dégâts d'humidité dans les murs sont réapparus ; après investigation, il s'est avéré que l'écoulement de l'eau de l'évier et de la machine à laver de la cuisine était mal raccordé ; de l'eau s'écoulait goutte à goutte dans le sol. L'architecte ayant réalisé les travaux ne s'est pas déplacé pour constater les dégâts et le défaut; les travaux ayant plus de 10 ans, il n'y a plus de garantie. Le cas a été annoncé à l'assurance et l'affaire est toujours en cours. Travaux importants pour l'assèchement des murs et de la chape. (frais approximatifs pour la remise en état ~ fr. 20'000.00). Les loyers « perdus » devraient aussi être pris en charge par l'assurance.
- Grande salle : toujours pas de financement pour poursuivre le projet de rénovation : en stand-by.
- Congélateur, église et Maison de commune : rès
- Plan général d'affectation, PGA : demande de l'Etat afin que le plan général d'affectation soit mis en place. Documents en cours d'établissement. Pour l'heure, uniquement la base de ce qu'il est possible de faire, rien n'est défini sur la répartition des parcelles. Pour des questions de coûts de réalisation de ce PGA, la commune traitera dans la mesure de ses compétences à l'interne de la municipalité. Affaire à suivre

## Bovier Frédéric

- Entretien et locations du refuge ;
- Travail sur la légalisation des chalets ;
- Assemblée des Gorges de l'Orbe et diverses réunions pour modification du parcours suite à l'éboulement du chemin Pateroux ;
- Mise de bois ;
- Prairie sèche : divers rendez-vous pour la PPS (délimitation de la zone, débroussaillage, bail à ferme)
- Organisation de la journée « plantation d'arbres » au pré du cimetière

## V. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 15 juin 2022 ;
- Il a été soumis à la commission de gestion et finances ;

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir :

a/ accepter les comptes 2021 tels que présentés, avec un excédent de charges de fr. 74'404.51

**Municipalité de Bretonnières**

Le Syndic

La Secrétaire

P.-Daniel Collomb

Patricia Porchet

Annexes : comptes 2021